

BLAYE-LES-MINES

Une altercation dégénère devant un collège

P19

TARN

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

CASTRES

Sept ados en
expédition
punitiv

P20

SAMEDI 17 JANVIER 2026 - 1,40 € (ESPAGNE : 1,80 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepeche.fr

Faut-il s'inquiéter pour notre assiette?

MERCOSUR. L'accord avec l'Europe sera signé ce samedi au Paraguay. Viande, légumes, fruits...
quelles seront les conséquences sur notre alimentation ? L'ÉVÉNEMENT PAGES 2 ET 3



Photo DDM

CHAMPIONS CUP

Le Stade peut se remettre sur la bonne voie

En difficulté en Champions Cup, le Stade Toulousain a l'occasion de redresser sa situation avec la réception des Anglais de Sale à 18 h 30.

PAGE 10



Le TFC espère décrocher la victoire. / Photo DDM, Laurent Dard

LIGUE 1

Le TFC à la relance face à Nice

Avec le retour de ses cadres, Toulouse espère prendre les trois points de la victoire au Stadium, ce soir à 19 heures, face à Nice entraîné par le Tarnais Claude Puel.

PAGE 16

Deuxième cahier : 20 pages





EURO DREAMS

Résultats du tirage du
jeudi 15 janvier 2026

1
2

Combinaisons		Grilles simples EuroDreams gagnantes		Gains par grille simple EuroDreams gagnante
Bons N°	Bon N° Dream	Tous pays	En France (1)	
6	0	0	0	/
5	0	0	0	/
4	109	35	35	602,10 €
5	5 240	1 641	1 641	35,10 €
3	74 914	23 705	23 705	5,10 €
2	432 108	134 815	134 815	2,50 €

(1) République française et Principauté de Monaco. Voir règlement des EuroDreams sur le site - Règlement -

Prochain tirage, lundi 19 janvier 2026

SUPER TIRAGE

Jusqu'à 30 000 € par mois pendant 3 ans*

* C'est accessible dès la fin de la 2^e combinaison simple gagnante lors d'un 1^{er} tirage gains ou au payement.
Avec les modalités et versements des gains détaillés, voir règlement sur le site.

18

Résultats & Informations :

Les résultats ou déjaug sont communiqués à titre indicatif. Sans tort ni responsabilité pour un commissaire du jeu et publié sur le site.

Application
PAYS

25% SAUVEGARDE EN CAS DE PANNÉE

fcd.fr

LES JEUX D'ARGENT ET LE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX : PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUSSE NOUS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR AU 01 75 13 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ.

AGENCE

JOUEURS-INFO-SERVICE

PROTECTOR

FRANCE



Résultats du tirage du vendredi 16 juin 2022

5

17

24

29

50




Combinaison	N° de gagnants	Montant	Montant par gagnant	Montant par gagnant	Montant par gagnant
5 + ★ + ★	3	0	285 077,70 €	/	285 077,70 €
5 + ★	16	3	11 616,10 €	/	11 616,10 €
4 + ★ + ★	52	9	1 113,20 €	1 416,50 €	2 529,70 €
4 + ★	1 028	203	100,70 €	15,70 €	119,40 €
3 + ★ + ★	2 143	384	201	52,60 €	7,80 €
3 + ★	2 257	446	55,60 €	13,30 €	50,90 €
2 + ★ + ★	29 909	5 717	2 844	130,20 €	1,30 €
3 + ★	43 718	8 613	4 054	101,50 €	2,60 €
3	97 505	19 748	8,40 €	/	8,40 €
1 + ★ + ★	148 081	27 731	14 103	3,50 €	10,20 €
2 + ★	606 740	118 961	20 776	/	11,00 €
2 + ★	606 740	118 961	57 765	5,10 €	2,20 €
2	1 353 642	270 885	/	3,70 €	3,70 €
0 + ★ + ★	/	/	432 549	/	2,60 €

MY MILLION 1 gagnant en France* à 1 000 000 €

RC

32

6307

1 000 000 €

1 000 000 €

Prochains tirages, mardi 20 juin 2022

87 000 000 €

à 6 milliards

1 000 000 €

à 1 My Million



Résultats et informations :

Application **FDJ**

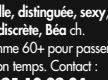
3256 **3256** **3256**

fdj.fr

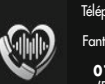
LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX - PÉRIS D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... [EN SAVOIR PLUS](#)

Rencontres union

FEMMES



Sensuelle, distinguée, sexy,
et décontracté. Béa ch
un homme 60+ pour passer
du bon temps. Contact
0895 10 29 04
(EM - 0,80€/min)



Téléphone rose en direct
24h/24 7j/7
Fantasmes et sensualité.
Tel au
01 88 56 00 87
(EM appel gratuit)



JEANNETTE, 64a.
Séparée dps lgtps. Vis au jr le
jr. ch. Hmte. Pour vivre à 100
à l'heure
Tel au **0895 10 81 11**
(EM - 0,80€/min)

STOP CELIBAT

Rencontres Sérieuses

Recevez la liste de personnes
à contacter avec tél et photo
06 45 20 24 17

LA DÉPÊCHE

48,1%

DE
LECTRICES



PEFC
1031-3705



IMPRIM VERT



LE TRI FACILE



LA DÉPÊCHE
DU MIDI

Journal de la démocratie
GROUPE LA DEPECHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse
Tél. 05.62.11.33.00 - contact@ladepeche.fr
Président du Conseil d'administration : Jean-Michel BAYLET
Vice-Présidente : Marie-France MARCHAND-BAYLET
Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET
Principal actionnaire : SAS SOCIÉTÉ OCCITANE DE COMMUNICATION
Médiateur : Henri AMAR - Mèl : henri.amar@ladepeche.fr
Site Internet : <http://www.ladepeche.fr>
Référence annuelle : 496,60€ TTC
Commission paritaire : 1030 C 87785 - I.S.S.N. : 0181-7981

Tirage du vendredi 16 janvier 2026
Nombre d'exemplaires : 88.045
Tarif de l'abonnement annuel : 419,99€ TTC
Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi
et sur du papier certifié PEFC 70% FSC® C0C-21-01802

Origine géographique du papier : 50% origine Espagne (100% fibres recyclées issues de forêts durablement gérées).
Eutrophisation : P=0,91 mg par ex. 50% origine France 58% fibres recyclées pour le papier Norske
et un Phosphore total = Ptot = 0,008kg/p papier issus de forêts durablement gérées.



LE TRI FACILE



ACPM

Contacts

VOYANCE

MAITRE SABOU

RÉSULTAT SOUS 3 JOURS
GRAND MEDIUM
FACILITE DE PAIEMENT
Célébre don de naissance
de père en fils
20 ans d'expérience
Connu dans le monde entier.

Possibilité de vous parler du
passé, du présent et de l'avenir.
Abandon du tabac et de l'alcool.
Fait revenir l'être aimé dans
les 7 jours quel que soit la
raison du départ.
Chance au jeu, au commerce
Travail sérieux et garanti, durable.
Réussit là où les autres
ont échoué.

N'hésitez pas à me contacter
06 37 48 48 83

MONSIEUR DANIEL

Célébre voyant Medium

Il vous aidera à résoudre tous vos problèmes
quelle que soit la nature ou la durée
Amour - Fidélité - Divorcement
Impuissance sexuelle - Travail etc.
Reçoit sur RDV - Déplacements possibles -
Paiement après résultats

07 58 97 53 37

La Dépêche du Midi journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09-11-12-32-31-46-47-65-81-82. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2012 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces légales, l'indemnité forfaitaire est fixée à 547 € du 04/06/2017 2012 relative à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numériques centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT par chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories.

Contact : evelyne, service Midi Dépêche, 05.62.11.37.37/04.67.07.69.53
Courriel : midi.legales@groupeledapêche.fr

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-
GRAULHET

**Enquête publique unique relative à l'élaboration
des Plans de Valorisation de l'Architecture et du
Patrimoine de la commune de Rabastens et de la
commune de Larroque ainsi qu'à la modification
du règlement écrit lié au Site Patrimonial**

Le public est informé que, par arrêté n°02_2026A, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique unique portant sur :

- L'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de la commune de Rabastens lié au Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Rabastens,
- L'élaboration du PVAP de la commune de Larroque lié au SPR de Puyolsi-Larroque,
- La modification du règlement écrit lié au SPR de Cestayrols.

Le siège de l'enquête est établi au siège administratif de la Communauté d'Agglomération (Le Nay – 81600 Técou), du **02/02/2026 (10h00) au 04/03/2026 (17h30), soit 31 jours consécutifs**,

Monsieur Christian BUZET, commissaire enquêteur désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assurera l'enquête.

Les dossiers d'enquête publique sont consultables :

- pour l'ensemble des dossiers, sur support papier et numérique au siège administratif de la Communauté d'Agglomération;
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Ongllet MonAgglo-Aménagement du territoire-Documents en vigueur Plans locaux d'urbanisme-Enquête publique/En cours ou à venir);
- uniquement pour le dossier relatif au PVAP de la commune de Rabastens, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Rabastens aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- uniquement pour le dossier relatif au PVAP de la commune de Larroque, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Larroque aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- uniquement pour le dossier relatif au règlement du SPR de la commune de Cestayrols, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Cestayrols aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut formuler ses observations et ses propositions dans les conditions suivantes :

- lors des permanences du commissaire enquêteur par oral et par écrit :

- Mercredi 04 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Rabastens,
- Samedi 07 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque,
- Jeudi 12 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque,
- Jeudi 12 février 2026 de 14h30 à 16h30 à la Mairie de Cestayrols,
- Samedi 14 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Rabastens,
- Lundi 16 février 2026 de 14h30 à 16h30 à la Mairie de Cestayrols,
- Samedi 21 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque,
- Vendredi 27 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Rabastens.

- sur les registres d'enquête papier, disponibles à l'accueil des Mairies de Rabastens, de Larroque, de Cestayrols et au siège administratif de la Communauté d'Agglomération ;
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Ongllet Mon Agglo-Aménagement du territoire-Documents en vigueur Plans locaux d'urbanisme-Enquête publique/En cours ou à venir),
- par courrier postal, à adresser au commissaire enquêteur à l'adresse : Centre de ressources de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet – le Nay-81600Técou- par voie électronique, à l'adresse enquete@publique.pvap@gailac-graulhet.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte après le 4 mars 2026 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, en Mairie de Rabastens, de Larroque et de Cestayrols ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération (le Nay – 81600 Técou).

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-
GRAULHET
Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Puybegon

Le public est informé que, par arrêté communautaire 01_2026A en date du 15 janvier 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Puybegon. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Puybegon pour une durée de 15 jours consécutifs du **lundi 02 février 2026 (9h00) au lundi 16 février 2026 (12h30)**.

Mme Martine BOUEILH a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le magistrat délégué du Tribunal Administratif.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Puybegon, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h-17h/ vendredi 9h-12h30 et 13h-15h30),
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo- Aménagement du territoire- Documents en vigueur- Plan Local d'Urbanisme (PLU)- Enquête publique/ En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêteur :
 - lundi 2 février 2026 de 9h00 à 12h30,
 - jeudi 12 février 2026 de 13h00 à 17h00,
 - lundi 16 février 2026 de 9h00 à 12h30.
- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Puybegon (lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h-17h, vendredi 9h-12h30 et 13h-15h30),
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Puybegon - 2 rue de la mairie - 81390 PUYBEGON. - par voie électronique, à l'adresse suivante : mairiedepuybegon@orange.fr.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par la commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Puybegon et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la mairie de Puybegon à Monsieur le Maire, Mairie de Puybegon - 2 rue de la mairie - 81390 PUYBEGON.

283820

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 13/01/2021, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ATPS

Objet social : Restaurant Traditionnel et débit de boissons

Siege social : 38 avenue Pierre Fabre, 81500 Lavaur

Capital : 35 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CASTRES

Président : Monsieur AMBERT Tristan, demeurant 38 avenue Pierre Fabre, 81500 Lavaur

Directeur général : Madame PRADOUX Séverine, demeurant 38 avenue Pierre Fabre, 81500 Lavaur

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède d'actions.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Ambert Tristan

TOUTES LES FORMALITES JURIDIQUES
SONT ENTREPRISES
mtdi legates

Votre garantie légale
contre les faux avis de constitution à l'attention
de votre assemblée des associés est assurée
à condition d'envoyer un avis.

++ ++

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 décembre 2025 à CASTRES, enregistré le 22 décembre 2025 au SAS - TARN - dossier 2026 000009007 / référence 8104P01 2025 A 01601 : Monsieur Olivier BERTRAND, demeurant 7 chemin des Vignes, 81100 CASTRES

A cédé à : DESGRANGES - PRADAL ENZO EURL au capital de 2000 euros, sisé 2 place Saint-Clément, 11390 Fontiers Cabardes, immatriculée au greffe du de Carcassonne sous le numéro 990464059.

Moyennant le prix de 250000 euros son fonds de commerce de vente de volailles et œufs à titre ambulancier exploité 25 rue Prévert, 81090 Lagarrigue.

Entrée en jouissance au 18 septembre 2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance au cabinet d'avocat ODACE AVOCAT, 287 allée de Bouscass 81710 SAIX.

Retrouvez toute l'actualité
de l'Occitanie sur **LADEPECHE.fr**

Le tarif d'insertion d'une annonce légale, fixé par application de l'arrêté du 19 novembre 2025 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, est dans le département du Tarn, pour lequel Le Tam libre est habilité, établi au forfait ou à 0,189 euro HT le caractère. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée.

Constitutions

SASU Laëtitia BESSIERE
Lieu dit Larroque
81150 CESTARYOLS

Avis est donné de la constitution de la SASU : Laëtitia BESSIERE, au capital de 5 000 euros. Siège social : Larroque à CESTARYOLS (81150). Objet : Organisation d'événements d'entreprise, séminaires, réunions, soirées d'entreprise, lancement de produits d'entreprise, conférences, congrès, formations, conseils, coachings, team-building, conventions d'entreprise, Evénementiel, recherche de lieux d'acception ; Exploitation fine ; Ventes de produits à emporter, confort cadeaux, goodies ; Ventes sur boutique en ligne de produits alimentaires, boissons alcoolisées, confrets gastronomiques ou produits de tous genres ; Ventes de prestations team-building, coaching en visio sur internet ; Séminaires sur internet.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS à ALBI.

Présidente : M^{me} Laëtitia BESSIERE née FAYSSAC, demeurant au 14 Impasse de Marissac à MARSSAC SUR TARN (81150), nommée pour une durée indéterminée.

Toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément des associés.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de vote égal à celui des actions qu'il possède.

Laëtitia BESSIERE



AVIS

Il est constitué, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS à ALBI, une SARL dénommée HOLLAND LAFORÊT au capital de 2.000 dont le siège social est 11 Chemin de Bonnefil 81150 LAGRAVE et dont l'objet social est la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations, le recours à l'emprunt pour financer les prises de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises et la constitution de toutes garanties y afférentes, le conseil en gestion stratégique et opérationnelle pour toute entreprise, l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la fourniture de services et de conseils, ainsi que toutes opérations de trésorerie y visés des filiales et sous filiales placées, directement ou indirectement sous son contrôle, plus particulièrement, toutes opérations d'animation et d'encadrement, organisation, coordination dans la conduite de la politique du Groupe, ainsi que toutes prestations administratives, juridiques, informatiques et comptables. Le gérant est Monsieur Remy LAFORÊT demeurant 11 Chemin de Bonnefil 81150 LAGRAVE.

Avis est donné de la constitution de la société civile de moyens : «CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE ET VESTIBULAIRE»

Capital social : 1 200 Euros divisé en cent vingt parts de DIX Euros chacune.

Siège social : ALBI (Tarn) 17r, Avenue Marchal de Laître de Tassigny.

Objet : La société a pour objet exclusif de faciliter, à chacun de ses membres, l'exercice de son activité, par la mise en commun de tous les moyens locaux, matériel, personnel, etc... utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci. Elle peut notamment acquérir, louer les locaux, installations et appareillages nécessaires. Elle peut encore engager le personnel administratif et d'entretien nécessaire et, plus généralement, procéder à toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.

Durée : 90 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Apports en numéraire : 1 200 Euros.

Gérance :

- Monsieur François ROUS, demeurant à ALBI (Tarn) 14, Rue des Pavillons,
- Monsieur Kevin MOYSET, demeurant à CUJAN (Tarn) 5, Rue des Piverts.

Cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris en cas d'apports au titre d'une fusion ou d'une scission, qu'avec l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales et ceci sans tenir compte des parts du cédant.

Immatriculation : Régistre du Commerce et des Sociétés d'ALBI.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 13/01/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CLO-D
Sigle : CLO-D
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'acquisition, l'administration, la disposition, la cession, l'exploitation directe ou indirecte, la mise en valeur et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers, baux ou non baux. De tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. La prise et la cession de toutes participations dans toute société, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou de tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. La prise de participation, sous une forme quelconque dans toutes entreprises immobilières, industrielles, commerciales ou agricoles. La mise à disposition de toutes sommes en compte courant au profit des sociétés dans lesquelles la société détient des participations. Le placement de tous capitaux sur des supports financiers de toute nature. La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société. Enfin d'une façon générale toutes opérations mobilières, immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet ci-dessus défini, à l'exception de toutes opérations susceptibles de faire perdre à la Société son caractère civil.

Siège social : 763 CHEMIN DE LIZARNARIE, PUECH MEGE, 81120 FAUCH.

Durée : 1 000

Durée : 97 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ALBI

Co-gérants : M^{me} DUMAS PIERRE-FRANÇOIS 763 CHEMIN DE LIZARNARIE, PUECH MEGE 81120 FAUCH et M^{me} DUMAS MARIE-ESTELLE 763 CHEMIN DE LIZARNARIE, PUECH MEGE 81120 FAUCH.

Clause d'agrément : Toutes opérations quelconques ayant pour but ou pour résultat le transfert, à titre gratuit ou onéreux, entre personnes physiques ou morales existantes ou à l'usufruit, de la nue-propriété ou de la pleine propriété d'une ou plusieurs parts sociales sont concernées par les dispositions ci-après. Toute mutation sous seing privé de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé. Conformément à l'article 1865 du Code civil, la cession sera opposable à la société par transfert sur ses registres. Dans ce cas, un registre des associés doit être tenu au siège de la société et constitué par la réunion, dans l'ordre chronologique de leur établissement, de feuilles identiques utilisées sur une seule face. Chacun de ces feuillets est réservé à la constitution de parts sociales et de sa propriété ou à plusieurs titulaires à raison de leur copropriété, de leur nue-propriété ou de leur usufruit sur ces parts. La cession n'est opposable aux tiers qu'après publicité au registre du commerce et des sociétés.

MARIE-ESTELLE DUMAS

Régimes matrimoniaux

SOP COMBES et MONS, Notaires associées à GAILLAC (Tarn), 93 Bis, Avenue Saint Exupéry

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me MONS le 03/01/2026, Monsieur Imad SABANE et Madame Anissa AIT RAHO dit à GAILLAC (81) 59 chemin des Fleuris mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté pour l'avenir, le régime de la SÉPARATION DES BIENS.

Oppositions à faire auprès de Me Alain MONS, Notaire, 93 Bis Avenue Saint-Exupéry 81000 GAILLAC.

Pour l'insertion, Me MONS.



2 rue François Arago 81000 ALBI

ETABLISSEMENTS LAMARRE
Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000

Siège social : 114 Allée du Commerce La Baute 81990 LE SEQUESTRE
418 553 004 RCS ALBI

L'assemblée générale du 28 décembre 2025 a nommé la société HELOLI, SARL dont le siège social est 28 Boulevard Georges Haveri 81300 GRAULHET Immatriculée au RCS d'ALBI au n° 307 478 R.C.S.ALB, en qualité de président, en remplacement de Monsieur Eric LAMARRE, démissionnaire, et a nommé Monsieur Eric LAMARRE, demeurant La Jonquière Route du Moulin Naut 81300 GRAULHET, en qualité de Directeur Général.

AVIS

Suivant ASSP du 20/11/2025, enregistré à Castres le 24/12/2025, Dossier N°2025 00035455 référence 8104P01 2025 A 01394, Mr Eric MALIE, demeurant lieu-dit «Baterou» 520 route de Saint Michel 81500 GIRONDES, cédant, a cédé à l'EARL MALIE, siège social lieu-dit «Baterou» 520 route de Saint Michel 81500 GIRONDES, immatriculée au RCS CASTRES n° 538 660 671, cessionnaire, la branche d'activité de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque sise et exploitée par le vendeur à 564 route de Saint Michel 81500 GIRONDES, avec effet au 20/11/2025 moyennant le versement de 180.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 130.000 € et aux éléments corporels pour 50.000 €. Les oppositions seront reçues au siège social de l'EARL MALIE à savoir lieu-dit «Baterou» 520 route de Saint Michel 81500 GIRONDES, ou il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière date des publications légales prévues.



RC EXPERTISE AUTO
Société d'actions simplifiée
au capital de 2 000 euros

Siège social : 2 allée de la Vigne, 81990 LE SEQUESTRE
831 854 518 RCS ALBI

Aux termes d'une décision en date du 7 janvier 2026, l'Associé Unique a décidé :

- de remplacer à compter du 7 janvier 2026 la dénomination sociale RC EXPERTISE AUTO par RE2 INVEST et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- d'étendre l'objet social à l'activité d'acquisition de biens immobiliers, de location et de conciergerie. Et plus précisément :
- la propriété notamment par voie d'achat, d'apport, d'échange, de tous biens et droits immobiliers et d'accessoire de toutes valeurs mobilières ;
- l'activité de conciergerie, prestations et d'organisations de services annexes à la location d'un bien immobilier, services associés pour l'intendance des propriétés, des habitations et logements et au sens large de tout immeuble (remise de clés, états des lieux, nettoyage, entretien, service blanchisserie, services à la demande et sur mesure), gestion administrative et technique à l'intendance d'un bien,
- l'administration et la gestion de ses biens, notamment par location, sous-location,
- à titre exceptionnel, la vente de tout ou partie de ses actifs.

En conséquence, l'Associé Unique modifie l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

RECTIFICATIF

SAS SADE
36 Rue de la Madeleine
81600 GAILLAC
SIREN 930164041

Dans le Tam libre du 19/12/2025, il faisait lire à la place de fondations de Gérard de Monsieur GAAREBA Sami sire de fondations de PRÉSIDENT de Monsieur GAAREBA Sami

Pour avis



2 rue François Arago 81000 ALBI

SCI CNJAK
Société civile immobilière
Au capital de 1 000

Siège social : 2 Chemin de Bellevue 81120 REALMONT
830 618 302 R.C.S. ALBI

Par décisions en date du 10 décembre 2025, l'associé unique a décidé :

- Après avoir pris acte de la démission de Monsieur Arnaud SOULET et de Madame Karine SOULET épouse ARNAUD, les deux fondateurs de co-gérants, de nommer Monsieur Christian SOULET, demeurant 2 Chemin de Bellevue, 81120 REALMONT, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 10 décembre 2025

- De transférer le siège social de la Métairie Neuve 81120 LOMBERS au 2 Chemin de Bellevue, 81120 REALMONT et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

EARL MAIE
Exploitation agricole Responsabilité Limitée au capital de 7.500

Siège social au «Baterou» 81500 GIRONDES

RCS CASTRES N° 538 660 671
TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Par décision du 31/12/2025, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée (la société unique) et la modification de son objet à compter du 31/12/2025. Cela entraîne la modification des mentions ci-après :

Forme : Ancienne mention : Exploitation agricole à responsabilité limitée. Nouvelle mention : Société par actions simplifiée. Dénomination : Ancienne mention : EARL MAIE Nouvelle mention : MAIE. Objet social : Ancienne mention : Activités réputées agricoles. Nouvelle mention : Exploitation d'installations de production d'électricité issues de toutes énergies renouvelables ; notamment de l'énergie radiative du soleil. Clause d'agrément : L'agrément des parts sociales est à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

GPT FORESTIER
DE LA VALLE DU VIAUR
SAU au capital de 2.580,30

Siège social : MAIRIE 81190 JOUQUEVILLE
RCS d'ALBI n° 442 495 448

LAGO du 13/01/2026 a décidé à compter du 13/01/2026 de nommer en qualité de co-gérant M. MAGNE Roméo, demeurant 1431 Route de Lefebvre 81110 JOUQUEVILLE et de co-gérante M^{me} OLIVIO Valérie, demeurant 528 Chemin du Moulin-ès 81190 MONTFRAT en remplacement de M. LAGRÉFOUL Robert, co-gérant, pour cause de décès le 14/12/2025 et de M. MARTY Jacky, co-gérant, pour cause de démission.

Modification au RCS d'ALBI.

CASTE-DEBAR Monique

Avis au public

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRULHET
Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puybégon

Le public est informé que, par arrêté communautaire 01_2026A en date du 5 janvier 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Puybégon. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Puybégon pour une durée de 15 jours consécutifs du lundi 02 février 2026 (9h00) au lundi 16 février 2026 (12h30).

M^{me} Martine BÉCUELLE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le magistrat délégué du Tribunal Administratif.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Puybégon, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h-17h17h).
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Aménagement du territoire-Documents en vigueur-Plan Local d'Urbanisme (PLU)-Enquête publique/En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêteur :
- lundi 2 février 2026 de 9h00 à 12h30,
- jeudi 12 février 2026 de 13h00 à 17h00,
- lundi 16 février 2026 de 9h00 à 12h30,
- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Puybégon (lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h-17h, vendredi 9h-12h30 et 13h-15h30),
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Puybégon - 2 rue de la mairie - 81380 PUYBEGON.

Par voie électronique, à l'adresse suivante : mairedupuybégon@orange.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêteur et le registre numérique accessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Puybégon et au siège de la Communauté d'Agglomération.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la mairie de Puybégon à Monsieur le Maire, Mairie de Puybégon - 2 rue de la mairie - 81380 PUYBEGON.

Vue des sociétés

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Caroline SALUSTE, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SELARL ARNAUD - PAULIN - AUGER - SALUSTE », titulaire d'un Office Notarial à REALMONT, 6 Place du Foirail, le 12 décembre 2025, enregistré au SIE CASTRES, le 24 décembre 2025, dossier : 2025 39268, bordereau : 8104P01 2025N1474, ayant fait l'objet d'un acte complémentaire en date du 23 décembre 2025, enregistré au SIE CASTRES, le 24 décembre 2025, dossier : 2025 39274, référence 8104P01 2025N1475, a été cédé un fonds de commerce Par Monsieur Christophe FAVRE, demeurant à GRAULHET (81300) 296 chemin des garrigues, A la Société dénommée AU DIX CONTINUE, dont le siège est à GRAULHET (81300) 10 avenue de l'Europe, identifiée au SIREN sous le numéro 994284628 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES. Un fonds de commerce de Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, confiserie, glaces, vins et tous autres produits alimentaires sise à GRAULHET 10 avenue de l'Europe, connu sous le nom commercial « Le repaire gourmand ». La cession est consentie et acceptée moyennant le paiement de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000,00 EUR), s'appliquant : - aux éléments incorporels du fonds de commerce (SIREN 210 000,00 EUR), - au matériel pour CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000,00 EUR). La CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds à compter du 12 décembre 2025 et il en a la jouissance à compter du même jour. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière date des insertions prévues par la loi, au bureau annexé de la société dénommée SELARL ARNAUD - PAULIN - AUGER - SALUSTE - sise à 13 Rue Obscure LAUTREC (81440), où domicile a été élu à cet effet.

Pour l'insertion Le notaire

Avis au public

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

PRESRIPTION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 18 décembre 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'affichage de cette délibération est effectué pour une durée d'un mois à compter du 18 décembre 2025, au siège de la Communauté de Communes et dans chacune des communes membres.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Puybégon, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h-17h17h).
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Aménagement du territoire-Documents en vigueur-Plan Local d'Urbanisme (PLU)-Enquête publique/En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêteur :
- lundi 2 février 2026 de 9h00 à 12h30,
- jeudi 12 février 2026 de 13h00 à 17h00,
- lundi 16 février 2026 de 9h00 à 12h30,
- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Puybégon (lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h-17h, vendredi 9h-12h30 et 13h-15h30),
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Puybégon - 2 rue de la mairie - 81380 PUYBEGON.

Par voie électronique, à l'adresse suivante : mairedupuybégon@orange.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par la commissaire enquêteur. Les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte après le 4 mars 2026 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, en Mairie de Rabastens, de Larroque et de Casteyrols ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération (le Nay - 81800 Técou).

Avis au public

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRULHET

Enquête publique unique relative à l'élaboration des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Rabastens et de la commune de Larroque ainsi qu'à la modification du règlement édicté au Site Patrimonial Remarquable de Cestayrols

Le public est informé que, par arrêté n°02_2026A, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique unique portant sur :

- L'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVP) de la commune de Rabastens lié au Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Rabastens,
- L'élaboration du PVP de la commune de Larroque lié au SPR de Puycaill-Larroque,
- La modification du règlement édicté au SPR de Cestayrols.

Le siège de l'enquête est établi au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Le Nay - 81600 Técou, du 02/02/2026 (10h00) au 04/03/2026 (17h00), soit 31 jours consécutifs.

Monsieur Christian BUZZET, commissaire enquêteur désigné par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assure l'enquête.

Les dossiers d'enquête publique sont consultables :

- pour l'ensemble des dossiers, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Rabastens, au siège administratif de la Communauté d'Agglomération ;
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Aménagement du territoire-Documents en vigueur Plans locaux d'urbanisme-Enquête publique/En cours ou à venir) ;
- uniquement pour le dossier relatif au PVP de la commune de Rabastens, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Rabastens aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- uniquement pour le dossier relatif au PVP de la commune de Larroque, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Larroque aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- uniquement pour le dossier relatif au règlement du SPR de la commune de Cestayrols, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Cestayrols aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut formuler ses observations et ses propositions dans les conditions suivantes :

- lors des permanences du commissaire enquêteur par oral et par écrit :
- Mercredi 04 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Rabastens.
- Samedi 07 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque,
- Jeudi 12 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque,
- Jeudi 12 février 2026 de 14h30 à 16h30 à la Mairie de Cestayrols,
- Samedi 14 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Rabastens,
- Lundi 16 février 2026 de 14h30 à 16h30 à la Mairie de Cestayrols,
- Samedi 21 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque,
- Vendredi 27 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Rabastens.

- sur les registres d'enquête papier, disponibles à l'accueil des Mairies de Rabastens, de Larroque, de Cestayrols et au siège administratif de la Communauté d'Agglomération ;
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Aménagement du territoire-Documents en vigueur Plans locaux d'urbanisme-Enquête publique/En cours ou à venir).

- par courrier postal, à l'adresse du commissaire enquêteur à l'adresse : Centre de ressources de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet - le Nay - 81600 Técou
- par voie électronique, à l'adresse enquetepublique.pvp@agglo-graulhet.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte après le 4 mars 2026 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, en Mairie de Rabastens, de Larroque et de Cestayrols ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération (le Nay - 81800 Técou).

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

Pour avis et mention. Le gérant.

TARN

Les propositions indécentes d'un célèbre avocat **P15**

TARN

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

GRAULHET

Avis de tempête dans une école

P16

SAMEDI 7 FÉVRIER 2026 - 1,40 € (ESPAGNE : 1,80 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepeche.fr

Obésité : le régime occitan, ça marche

L'Occitanie est l'une des régions de France où la proportion de personnes atteintes d'obésité est la plus faible. Le régime alimentaire plus équilibré qu'ailleurs est l'une des explications. **P 2 ET 3**



Photo DDM, Xavier de Ferry.

1^{ER} FESTIVAL DU CAMPING-CAR du Van et fourgon aménagés

ALBI

PARC DES EXPOSITIONS

30 MARQUES

250 VÉHICULES D'EXPOSÉS

12 > 15 FEV. 2026

TÉLÉCHARGEZ VOTRE ENTRÉE GRATUITE SUR : WWW.FESTIVALDUCAMPINGCAR.COM



TARN

Procès Jubillar : Louis va-t-il témoigner ?

Louis, le fils de Delphine et Cédric Jubillar, pourrait venir témoigner lors du procès en appel, affirme l'avocate qui représente ses intérêts.

PAGE 5

Deuxième cahier : 22 pages
Troisième cahier : «Sortez»

M 29555 - 207 - F 1,40 € - 0





**Appartement
proche salle
de musculation**



Localisez le bien de vos rêves et tout ce qui se trouve autour avec la carte 3D Bien'ici.

 **bien'ici**
Projetez-vous. Vraiment.



LA DIRECTION DU CONSORCIO DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES PYRÉNÉES recrute

UN DIRECTEUR H/F

Comunidad de Tránsito de los Pirineos
 Consorci de l'Eulagi de los Pirineos
 Consorci de Treball dels Pirineus
 Pirineos del Lari Eulagi

Le Consortium de la Communauté de travail des Pyrénées, dont l'objectif est de contribuer au développement des Pyrénées à travers la coopération transfrontalière, publie le processus de sélection du poste de directeur/directrice de cette entité.

La fiche complète du poste est disponible sur
<https://ctp.org/fr/>

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme d'études supérieures,
 - niveau minimum C1 ou équivalent en français et en espagnol,
 - niveau B2 ou équivalent en anglais.
 - Être en possession du permis de conduire.

Lieu de travail :

Jaca, Huesca, Espagne.

Candidatures :

envoyer CV et lettre de motivation en espagnol et en français, accompagnés des pièces justificatives, **avant le 28 février à 23h59** à accionexterior@navarra.es

JE SUIS UN PARTICULIER
JE PASSE MA PETITE ANNONCE
en téléphonant au :
04 30 00 70 00

LA DÉPÊCHE
 1844 17 17

Le Petit Bleu

LA MONTAGNE
REPUBLIQUE
 du Jura

MIDI OLYMPIQUE

Le Villefranchois
 03 43 00 00 00

la Gazette
 03 43 00 00 00

Règlement par CB
 Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30

*Auprès de nos bureaux ou d'un agent local

Contacts - Rencontres

Contacts

VOYANCE

MONSIEUR DANIEL
Célibre voyant Medium

Il vous aidera à résoudre tous vos problèmes
quelle que soit la nature ou la durée
Amour - Fidélité - Désenroulement
Impuissance sexuelle - Travail etc.

Reçoit sur RDV - Déplacement possibles -
 Paiement après résultats

07 58 97 53 37

Rencontres union

STOP CELIBAT

Rencontres Sérieuses

Recevez la liste de personnes
à contacter avec tél et photo

06 45 20 24 17

06 14 59 17 90 - Michèle
séparée 49a discrète,
envie de m'amuser de temps en temps,
reçois chez moi

Services

SERVICE A LA PERSONNE

EMPLOYE DE MAISON

Région Narbonnaise, cherche jeunes couples retraités, pour gardiennage propriété, bordure village, entretien, jardin et maintenance, en contrepartie gratuitement maison indivisée de spéculos (120m2) avec jardin et garage. Livre été 2026. Tél : 04.68.43.60.23 ou tél : 00417362200723

Légales

VIE DES SOCIÉTÉS

CRÉATION

231141

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination :
FTS MOTORS ACCESS.

Forme :
Société par actions simplifiée



KENO

Résultats du tirage du jeudi 5 février 2026

Multiplicateur x2

4	6	7	12	14	19	25	28
36	38	44	46	48	50	52	55



JOKER+

0 831 713



Résultats et
informations :



Application
FDU

3256



fdu.fr

Les gains sont versés sous 48 h après le dernier tirage auquel vous avez participé. Voir règlement.

Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Seuls ceux des résultats certifiés par un commissaire de jeu et publiés sur www.fdu.fr.

la Française des Jeux - RCS Nanterre B 315 5007 2002



EURODREAMS

Résultats du tirage du jeudi 5 février 2026

3
10
20
21
37
38
3

Combinaisons		Grilles simples EuroDreams gagnantes		Gains par grille simple EuroDreams gagnante	
Bon	Bot	Tous pays	En France (1)		
N°	N° Dream				
6	0	0	0	/	/
5	0	0	0	/	/
4	97	26	26	677,10 €	
3	4 673	1 313	1 313	39,40 €	
2	69 685	20 011	20 011	5,50 €	
1	421 641	122 154	122 154	2,50 €	

(1) République française et Principauté de Monaco. Voir règlement du jeu EuroDreams sur n131.nicolas-fraignaux.com.

Prochain tirage, lundi 9 février 2026

SUPER TIRAGE

Jusqu'à 30 000 € par mois
pendant 30 ans*

* Ces résultats sont le fruit de 3 combinaisons gagnantes. Vous recevrez 1 500 € par tirage pendant les 30 ans prochains.
Avec les modalités de versement des gains définies. Voir règlement sur n131.nicolas-fraignaux.com.



Résultats et informations

Les résultats de tirage sont connus à 16h 00. Ils seront mis en ligne sur le site de nos résultats quelques heures après le tirage et publiés sur n131.com.
Les gains sont payables jusqu'à 30 jours suivant le dernier tirage auquel vous avez participé. Voir règlement.






LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX - PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO.FR (09 75 11 13 - APPEL NON SURTAXÉ)



EURODREAMS



KENO

Résultats du tirage du vendredi 6 février 2026

Multiplicateur x2

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55


4 531 914



Résultats et informations :



Application
FDJ

3256  

fdj.fr

Les gains sont disponibles jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel vous avez participé. Voir règlement.

Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Seuls les résultats constatés par un commissaire de justice et publiés sur www.tg.fr.



Résultats du tirage du vendredi 6 février 2026

10

13

20

23

24





Combinés

5

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

3

+

★

2

+

★

1

+

★

0

+

★

5

+

★

4

+

★

</



PEFC
10.31-3705



LA DÊPÊCHE
DU SUD



Journal de la démocratie
GROUPE LA DÊPÊCHE DU MIDI
Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros
 Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse
 Tél. 05.62.11.33.00 - contact@ladepeche.com
Président du Conseil d'administration : Jean-Michel BAYLET
Vice-Présidente : Marie-France MARCHAND-BAYLET
Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET
Principal actionnaire : SAS SOCIÉTÉ OCITANE DE COMMUNICATION
Médiateur : Henri AMAR - Mèl. : henri.amar@ladepeche.fr
Site Internet : <http://www.ladepeche.fr>
 Référence annuelle : 496.606 TTC
 Commission paritaire : 1030 C 87785 - I.S.S.N. : 0181-7981







Tirage du vendredi 6 février 2026
Nombre d'exemplaires : 87.620
Tarif de l'abonnement annuel : 419,99€ TTC
Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi
et sur du papier certifié PEFC 100% FCB4-PEFC-COC-21-01802

Origine géographique du papier : 50% origine Espagne 100% fibres recyclées issus de forêts durablement gérées.
Eutrophisation : P=0,91 mg par ex. 50% origine France 58% fibres recyclées par papier Norske
et un Phosphore total = Ptot = 0.008kg/p papier issus de forêts durablement gérées.

[illegible]

Mots croisés N° 6740

HORIZONTALEMENT :

I. - INTERCALER. - II. - NÉON. OPÈRE. -
- III. - CRU. APPUIE. - IV. - ROADSTERS. -
- V. - IL. ÉTEL. TR. - VI. - MISSE. SKAĭ.
- VII. - ISE. RU. OLÉ. - VIII. - VAINÉ. EU.
- IX. - ÉRIGE. NB. X. - SATISFAITE. -

VERTICALEMENT :

A. - INCRIMINES. - B. - NÉROLIS. RÂ. - C. -
TOUA. SÉVIT. - D. - EN. DÉS. AGI. - E. -
ASTÉRIES. - F. - COPTE. UN. - G. - APPELS.
ENA. - H. - LEUR. KO. BI. - I. - ÉRISTALE. -
J. - RÉE. RIEUSE. -

UNIVERSAL JEU 04 91 27 01 16

la Dépeche du Midi journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09-11-12-32-31-46-47-65-81-82. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification des annonces légales, le tarif des annonces légales est fixé à 12,157 € HT par ligne du 2021:1547 du 28 décembre 2021 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numériques centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,189 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.

Service : evelyns@mididepeche.fr 02 31 73 73 73 / 04 67 69 69 53
Courriel : mid.legales@groupeledepêche.fr

AVIS PUBLICS

22/09/2007

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC- GRAULHET

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puybegon

Le public est informé que, par arrêté communautaire 01_2026A en date du 5 janvier 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Puybegon. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Puybegon pour une durée de 15 jours consécutifs du **lundi 02 février 2026 (9h00) au lundi 16 février 2026 (12h30)**.

Mme Martine BOUEILLH a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le magistrat délégué du Tribunal Administratif.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Puybegon, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h-17h/vendredi 9h-12h30 et 13h-15h30),
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Documents en vigueur>Plan Local d'Urbanisme (PLU)>Enquête publique/En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêteurite :
- lundi 2 février 2026 de 9h00 à 12h30,
- jeudi 12 février 2026 de 13h00 à 17h00,
- lundi 16 février 2026 de 9h00 à 12h30.

- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Puybegon (lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h-17h, vendredi 9h-12h30 et 13h-15h30),

- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteurite à l'adresse suivante : Mairie de Puybegon - 2 rue de la mairie - 81390 PUYBEGON -, par voie électronique, à l'adresse suivante : mairiedepuybegon@orange.fr.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par la commissaire enquêteurite et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteurite seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Puybegon et au siège de la Communauté d'Agglomération, ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la mairie de Puybegon à Monsieur le Maire, Mairie de Puybegon - 2 rue de la mairie - 81390 PUYBEGON.

AVIS AU PUBLIC
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-
GRAULHET**

Enquête publique unique relative à l'élaboration des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Rabastens et de la commune de Larroque ainsi qu'à la modification du règlement écrit lié au Site Patrimonial Remarquable de Cestayrols

Le public est informé que, par arrêté n°02_2026A, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique unique portant sur :

- L'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de la commune de Rabastens lié au Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Rabastens,
- L'élaboration du PVAP de la commune de Larroque lié au SPR de Puycelis-Larroque,
- La modification du règlement écrit lié au SPR de Cestayrols.

Le siège de l'enquête est établi au siège administratif de la Communauté d'Agglomération (Le Nay – 81600 Técou), du 02/02/2026 (10h00) au 04/03/2026 (17h30), soit 31 jours consécutifs,

Monsieur Christian BUZET, commissaire enquêteur désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assurera l'enquête.

Les dossiers d'enquête publique sont consultables :

- pour l'ensemble des dossiers, sur support papier et numérique au siège admi-

sur le site internet de la Communauté d'Agglomération. (Onglet Mes Agglo)

- sur le site interne de la Communauté d'Agglomération (Onglet [Matière Agglo](#) > Aménagement du territoire > Document en vigueur Plans locaux d'urbanisme > Enquête publique // En cours ou à venir) :

- uniquement pour le dossier relatif au PVAP de la commune de Rabastens, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Rabastens aux jours et heures

uniquement pour le dossier relatif au PVAB de la commune de Larregue, sur

uniquement pour le dossier relatif au F.V.A.R. de la commune de Larroque, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Larroque aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- uniquement pour le dossier relatif au règlement du SPR de la commune de Gestavrols sur support papier mis à disposition à la Mairie de Gestavrols aux

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut formuler ses obser-

lors des permanences du commissaire enquêteur par oral et par écrit :

- Mercredi 04 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Rabastens,

- Samedi 07 février 2023 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque,
- Jeudi 12 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque,

- Jeudi 12 février 2026 de 14h30 à 16h30 à la Mairie de Cestayrols,
- Samedi 14 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Babastens

- Lundi 16 février 2026 de 14h30 à 16h30 à la Mairie de Cestayrols,

- Samedi 21 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque,
- Vendredi 27 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Rabastens.

- sur les registres d'enquête papier, disponibles à l'accueil des Mairies de Rabastens, de Larroque, de Cestayrols et au siège administratif de la Communauté

- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté

d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Document en vigueur Plans locaux d'urbanisme>Enquête publique//En cours ou à venir),

- par courrier postal, à adresser au commissaire enquêteur à l'adresse : Centre de ressources de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet – le Nay-81000.

81600Técou- par voie électronique, à l'adresse
enquêtempublique.pvap@gaillac-graulhet.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Les remarques transmises par voie électronique ne

seront plus prises en compte après le 4 mars 2026 à 17h30.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus

à la disposition du public, durant un an, en Mairie de Rabastens, de Larroque et de Cestayrols ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication

de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération (le Nay – 81600 Técoü).

LA DÉPÊCHE LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

— Découvrez notre offre 100% numérique —

- ▶ L'e-journal dès 5h du matin sur web et mobile
- ▶ L'accès en illimité à tous les contenus de ladepêche.fr



... **“No one is going to tell me I can’t do it.”**

Le tarif d'insertion d'une annonce légale, fixé par application de l'arrêté du 19 novembre 2025 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, est dans le département du Tarn, pour lequel Le Tarn libre est habilité, établi au forfait à 0,189 euro HT le caractère. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée.



ANNONCE LÉGALES 24/24H

Tarn libre

Déposez votre annonce :
www.letarnlibre.com

Choisissez votre département
de diffusion

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

Constitutions

S.C.P. - BERTRAND BOYER -
Société d'Avocats Conseils
en Droit des Sociétés
ALBI (Tarn)
Villa Rochegeud
12, Boulevard Carnot

Avis est donné de la
constitution de la société par
actions simplifiée « SYRC »

Objet : la prise de participation dans toutes sociétés ou groupements français ou étrangers, quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte par tous procédés que de soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion, la participation à la conduite de la politique de ses filiales ou de toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation et à leur mise en valeur ainsi que la réalisation pour son compte ou celui de tiers de toutes opérations et prestations en matière de gestion, d'administration, d'animation, de direction des entreprises, d'études et de conseils commerciaux, techniques ou de gestion, l'administration et la direction en qualité de mandataire social, de toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation au capital.

Société sociale : FREJAIROLLES (Tarn) 248, Route de Mouzières-Toul.

Président : Monsieur Yves SENGIER, demeurant à FREJAIROLLES (Tarn) 248, Route de Mouzières-Toul.

Capital social : 100 Euros.
Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire de son choix, qui peut ou non être un associé.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrement des cessions d'actions : les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Les transmissions d'actions par voie de succession ou en cas de liquidation de biens entre époux sont également libres. Dans le cas où la société deviendrait pluri-personnelle, toute cession d'actions, y compris entre associés, devra être préalablement agréée par une décision des associés prise à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'ALBI.

Pour avis, le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Galliac le 2 Février 2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : « AUTO, SAM 81 »

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Société Sociale : ZAC de Roumagnac 17 Bis Avenue de l'Europe 81000 Galliac

Objet Social : Achat et Vente de véhicules neufs et occasion et Entretien Nettoyage

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital Social : Capital 1000
Président : Madame DA FONSECA OLIVEIRA Mafani née le 29/11/1999 à NEUSS (Portugal) demeurant 19 11 Rue Aristide Briand 81000 Galliac

Admission aux assemblées et droit de votes :

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire associé ou conjoint. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses d'Agrement :

Toutes cession d'actions à être gratuite ou onéreuse, à des tiers ou entre actionnaires, doit préalablement être agréée dans les conditions énumérées dans les statuts.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés d'ALBI

Vie des sociétés

QFR DE LA CAPE
GFA au capital de 964,24
Siège social : Mairie de Pauliniet
81250 PAULINET
RCS d'ALBI n°443 932 413

LAGE du 10/01/2026 a décidé à compter du 10/01/2026 de :
- de nommer en qualité de co-gérant M^{me} BESSIERES Michèle, demeurant 150 chemin du Masviel 81250 PAULINET, et de co-gérant M. POUSTOMIS Frédéric, demeurant 11 impasse comtesse Adèle 81930 CAMBON D'ALBI et de co-gérant M. VALETTE Sébastien, demeurant 555 chemin de valéry 81250 PAULINET.
- proroger la durée de la société de 30 ans, soit jusqu'au 20/11/2056.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La gérance

PIGALOVIAIR
SCI au capital de 700 000
Siège social : 1235 LA GARRIGUE
81400 LABASTIDE GABAUSSE
RCS d'ALBI n°840 388 231

LAGE du 01/10/2025 a décidé le transfert du siège social au 35 rue Paul Gauguin, 81000 ALBI à compter du 01/10/2025.

Mention : RCS d'ALBI
Joanna MILOCHEVITCH

celene
AVOCATS
2 rue François Arago
81000 ALBI

PETROLE GAZ MAINTENANCE
EQUIPEMENTS - POME
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000
Siège social : 4 rue du Ségalar
Zone Artisanale et du Ségalar 61 380
LESSURE-D'ALBIGEOIS
424 070 308 RCS ALBI

Par décision en date du 26 janvier 2026, les associés ont pris acte de la démission de la société VIGNON PARTICIPATIONS de ses fonctions de Présidente et ont nommé en remplacement la société AUDIT GESTION FINANCE INVESTISSEMENT CONSEIL STRATEGIE AGEFICS, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 8 rue Périssé, 31500 Toulouse, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 345 150 070, à compter du 28/01/2026.

Dissolutions

SARL EURL VINCENT PAGES
EURL au capital de 1 000
Siège social : 12 RUE EMILE MARTY
81000 RABASTENS
RCS ALBI 932 311 022

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/12/2025. Elle a nommé pour une durée limitée en qualité de liquidateur Monsieur PAGES Vincent, demeurant 12 RUE EMILE MARTY, 81000 RABASTENS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatives à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'ALBI.

Vincent PAGES

Clôtures

AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE E-TERA
Société d'économie mixte locale à forme anonyme en liquidation au capital social de 974 062
Siège social : 35 Lices Georges
Pompidou 81000 ALBI
RCS d'ALBI n°431 784 661

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/01/2026, les actionnaires ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur, M^{me} Pichot Marthe demeurant 74 boulevard Valéry 81000 ALBI, pour sa gestion et le décharge de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au RCS d'ALBI.

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC-GRAULHET
Modification n°2 du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de
Puybégon

Le public est informé que, par arrêté communautaire 012/2026A en date du 5 janvier 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Puybégon. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Puybégon pour une durée de 15 jours consécutifs du lundi 02 février 2026 (9h00) au lundi 16 février 2026 (12h30).
M^{me} Martine BOUEILH a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le magistrat délégué du Tribunal Administratif.

- Lors des permanences de la commissaire enquêteur, le public peut :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Puybégon, consulter les documents de l'enquête publique (lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h-17h/Vendredi 9h-12h30 et 13h-15h30).

- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Aménagement du territoire-Documents en vigueur-Plan Local d'Urbanisme-PLU) ;

- En Enquête publique/En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêteur ;

- lundi 2 février 2026 de 9h00 à 12h30 ;

- jeudi 12 février 2026 de 13h00 à 17h00 ;

- lundi 16 février 2026 de 9h00 à 12h30 ;

- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Puybégon (lundi, mardi, jeudi 9h-12h30 et 13h-17h, vendredi 9h-12h30 et 13h-15h30) ;

- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ;

- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Puybégon - 2 rue de la mairie - 81390 PUYBEGON ;

- par voie électronique, à l'adresse suivante : mairie@puybégon.org

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par la commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Puybégon et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la mairie de Puybégon à Monsieur le Maire, Mairie de Puybégon - 2 rue de la mairie - 81390 PUYBEGON, Monsieur le Maire, Mairie de Puybégon 2 rue de la mairie - 81390 PUYBEGON

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC-GRAULHET
Enquête publique unique relative à l'élaboration des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Rabastens et de la commune de Larroque ainsi qu'à la modification du règlement écrit lié au Site Patrimonial Remarquable de Castayrols

Le public est informé que, par arrêté n°02_2026A, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique unique portant sur :

- L'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVP) de la commune de Rabastens lié au Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Rabastens ;

- L'élaboration du PVP de la commune de Larroque lié au SPR de Puyols-Larroque ;

- La modification du règlement écrit lié au SPR de Castayrols.

Le siège de l'enquête est établi au siège administratif de la Communauté d'Agglomération (Le Nay - 81600 Téco), du 02/02/2026 (10h00) au 04/03/2026 (15h00) et 15 jours consécutifs en mairie de Rabastens ;

(Monsieur Christian BUZET, commissaire enquêteur désigné par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assurera l'enquête).

Les dossiers d'enquête publique sont consultables :

- pour l'ensemble des dossiers, sur support papier et numérique au siège administratif de la Communauté d'Agglomération ;

- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Aménagement du territoire-Documents en vigueur-Plans locaux d'urbanisme-Enquête publique/En cours ou à venir) ;

- uniquement pour le dossier relatif au PVP de la commune de Rabastens, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Rabastens aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;

- uniquement pour le dossier relatif au PVP de la commune de Larroque, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Larroque aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;

- uniquement pour le dossier relatif au règlement du SPR de la commune de Castayrols, sur support papier mis à disposition à la Mairie de Castayrols aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut formuler ses observations et ses propositions dans les conditions suivantes :

- lors des permanences de la commissaire enquêteur par oral et par écrit ;

- Mercredi 04 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Rabastens ;

- Samedi 07 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque ;

- Jeudi 12 février 2026 de 13h00 à 17h00 à la Mairie de Larroque ;

- Samedi 14 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Rabastens ;

- Lundi 16 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Castayrols ;

- Samedi 21 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Larroque ;

- Vendredi 27 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Rabastens ;

sur les registres d'enquête papier, disponibles à l'accueil des Mairies de Rabastens, de Larroque, de Castayrols et au siège administratif de la Communauté d'Agglomération ;

sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Aménagement du territoire-Documents en vigueur-Plans locaux d'urbanisme-Enquête publique/En cours ou à venir) ;

- par courrier postal, à adresser au commissaire enquêteur à l'adresse : Centre de ressources de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet - Le Nay - 81600 Téco ;

- par voie électronique, à l'adresse : mairie@puybégon.org

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par la commissaire enquêteur. Les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte après le 4 mars 2026 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, en Mairie de Rabastens, de Larroque et de Castayrols ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération (Le Nay - 81600 Téco).

Annonces administratives

APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET

Installation et l'entretien de panneaux photovoltaïques sur la retenue d'eau de la Teuletie (Département du TARN)

ASA de Carbes-Jonquières
Etablissement public administratif gestionnaire de la retenue d'eau.

Objet :
Appel à manifestation d'intérêt pour l'installation et l'entretien de panneaux photovoltaïques sur la retenue d'eau de la Teuletie (Communes de Carbes, Fréjariolles et Castres - Département du TARN).

La convention d'occupation du domaine public est envisagée pour une durée de 40 ans avec la possibilité de prévoir une variation de 25%, selon le projet proposé par le candidat.

Procédure de consultation :
Appel à manifestation d'intérêt sur le fondement des dispositions de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les modalités particulières de l'appel à manifestation d'intérêt et de participation sont précisées dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt (procédure, offres, ententes, négociations).

Avis disponible :
- Par voie dématérialisée : <https://coburg-gzss-avocats.com/appel-a-manifestation-dinteret-ssai-de-carbes-jonquieres/>

- Par voie postale : ASA de Carbes-Jonquières, Mairie de Jonquières, 32 Avenue de la Libération 84150 Jonquières.

Date limite de candidature le 15 mars 2026 à 12h.

- Candidature par voie dématérialisée à l'adresse mail : assai.810@gmail.com

- Candidature par voie postale : ASA de Carbes-Jonquières, Mairie de Jonquières, 32 Avenue de la Libération 84150 Jonquières

1) la licitation des immeubles susvisés a été ordonnée par jugement rendu par le Tribunal Judiciaire d'ALBI du 01.04.2025 signifié et devenu définitif.

2) Consultation du cahier des conditions de la vente au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Albi, Palais de Justice, Place Lapérouse 81000 ALBI

3) Seuls les avocats inscrits au Barreau d'ALBI peuvent porter les enchères.

4) Les frais taxes seront réparties au prorata des prix d'adjudication

La vente des lieux sera effectuée le MERCREDI 25 FÉVRIER 2026 à 14h pour le LOT N°1 et à 15h pour le LOT N°2 par la SCP AVOUSTIN ORAUFMULLER HUISSIERS à GAILLAC, 68 PLACE Jean Moulin (Tel 05.63.57.06.00)

Pour tous renseignements : Me Karine GROS - Avocat à ALBI : 05.63.43.56.56

Ventes aux enchères

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
D'AVOCATS
MAIGNIAL - ARNAUD-LAUR - GROS
- DELHEURE - MARTINET-
GAMBARDOTTO
8 rue Roquette 81000 ALBI (TARN), Tél. : 05.63.43.56.56

VENTE SUR LICITATION
SUR SURENCHÈRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au Palais de Justice d'ALBI (81),
Place Lapérouse
LE VENDREDI 13 MARS 2026
à 10H 30

LOT N°1 : UNE MAISON D'HABITATION SISE COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN (81150), 4 rue du Moulin cadastrée section AA n°355 d'une contenance de 6a 22ca, SUR LA MISE A PRIX DE SOIXANTE DOUZE MILLE CINQUANTE EUROS - 72 050 (frais en sus)

LOT N°2 : UN BATIMENT A USAGE D'ENTREPOT SISE COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN (81150), 11 rue de la Gare cadastrée section A5 n°82 d'une contenance de 3a 33ca, SUR LA MISE A PRIX DE SOIXANTE MILLE CINQ CENT EUROS - 60 500 (frais en sus)

LOT N°3 : DEUX PARCELLES DE TERRE SITUÉES COMMUNE DE CASTANET (81150), lieudit les garquettes cadastrées section B n°725 et 727 d'une contenance de 49a 50ca, SUR LA MISE A PRIX DE MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX EUROS - 1232 (frais en sus)

1) la licitation des immeubles susvisés a été ordonnée par jugement rendu par le Tribunal Judiciaire d'ALBI du 01.04.2025 signifié et devenu définitif.

2) Consultation du cahier des conditions de la vente au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Albi, Palais de Justice, Place Lapérouse 81000 ALBI

3) Seuls les avocats inscrits au Barreau d'ALBI peuvent porter les enchères.

4) Les frais taxes seront réparties au prorata des prix d'adjudication

La vente des lieux sera effectuée le MERCREDI 25 FÉVRIER 2026 à 14h pour le LOT N°1 et à 15h pour le LOT N°2 par la SCP AVOUSTIN ORAUFMULLER HUISSIERS à GAILLAC, 68 PLACE Jean Moulin (Tel 05.63.57.06.00)

Pour tous renseignements : Me Karine GROS - Avocat à ALBI : 05.63.43.56.56